

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 juin 2014
Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY

N° 10 DDU 14.4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014 (accusé de réception du 16/06/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Vente de terrains à Quimper Communauté
Zone de Kergonan**

Afin d'améliorer la collecte des déchets ménagers, Quimper Communauté se propose de réaliser un centre de transfert et des locaux techniques, sur un ensemble de parcelles cadastré K 46p et K 45p, d'une surface approximative de 16 600 m², sis rue du Tro Breiz, zone de Kergonan.

A cet effet, la ville de Quimper cède à Quimper Communauté lesdites parcelles au prix de 12,00€ et 0,50€ hors taxe le m², pour des emprises respectivement situées en zone NAI et NC au plan d'occupation des sols, conformément à l'avis de France Domaine.

Les frais relatifs à ce transfert de propriété seront supportés par Quimper Communauté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser monsieur le maire à signer les actes à intervenir ;
- 2- d'imputer les recettes correspondantes au budget en cours.

Le maire,

Ludovic JOLIVET